

Rencontre *Ken Poonoosamy*

« La Blockchain pourrait devenir le cœur de l'entreprise et contribuerait à concevoir des solutions innovantes dans l'industrie »

La technologie blockchain est aujourd'hui sur toutes les lèvres. Cependant, elle reste encore méconnue du grand public. Ken Poonoosamy, Deputy Chief Executive Officer de l'**Economic Development Board (EDB)** décrypte pour nous cette nouvelle technologie et explique son importance pour le pays.



La technologie Blockchain est aujourd'hui au centre de toutes les attentions et préoccupations. Pour les profanes, qu'est-ce que la technologie blockchain ?

La Blockchain est une chaîne de blocs informatiques permettant le stockage et la transmission d'informations. Cette technologie offre la possibilité d'éliminer des intermédiaires dans le traitement d'une transaction numérique. Elle se distingue par sa nature décentralisée et hautement sécurisée. Il s'agit, en fait, d'une base de données ou d'un registre distribué permettant la transmission d'informations par les utilisateurs. Les informations sont vérifiées et groupées à intervalles réguliers en blocs, l'ensemble étant sécurisé par cryptographie, et formant ainsi une chaîne.

Comment ça marche ?

La Blockchain n'utilise aucun organe central de contrôle comme plusieurs autres bases de données centralisées. Au lieu de passer par un seul intermédiaire, les transactions

sont distribuées entre tous les membres d'un réseau à travers leurs ordinateurs dans un système communément appelé "peer to peer".

Il existe aussi bien des Blockchains publiques que privées. La différence entre les deux, c'est que les blockchains publiques sont ouvertes à tous et celles privées offrent l'accès et une utilisation limitée à un certain nombre d'utilisateurs. Toute blockchain publique fonctionne nécessairement avec une monnaie ou un token (jeton) programmable. Bitcoin est un exemple de monnaie programmable.

Les transactions effectuées entre les utilisateurs du réseau sont regroupées par blocs. Chaque bloc est validé par les nœuds du réseau appelés les "mineurs", selon des techniques qui dépendent du type de Blockchain. Une fois le bloc validé, il est horodaté et ajouté à la chaîne de blocs. La transaction est alors visible pour le récepteur ainsi que pour l'ensemble du réseau.

Pourquoi Maurice doit-il se mettre à la Blockchain et quel a été le rôle de l'EDB dans la promotion de cette technologie ?

La Blockchain a un grand potentiel pour conduire la simplicité et l'efficacité dans les services financiers et autres. Elle est perçue comme une nouvelle façon d'effectuer des transactions et redessinera les processus et remettra en question les orthodoxies qui sont fondamentales pour les modèles d'affaires d'aujourd'hui.

La Blockchain permet de faciliter des transactions, réduire les coûts des transactions et augmenter l'efficacité et l'efficacité du partage de données. Loin de rester à la marge de la finance, la Blockchain pourrait devenir le cœur de l'entreprise et contribuerait à concevoir des solutions innovantes dans l'industrie, s'intégrant de plus en plus dans la structure des services financiers.



La diversification et l'amélioration de nos services sont primordiales et il est impératif que Maurice s'imprègne de cette technologie pour maintenir sa compétitivité vis-à-vis d'une compétition mondiale croissante. La Blockchain est ainsi appelée à ouvrir la voie à une nouvelle génération d'entrepreneurs. Elle peut nous donner les moyens de réinventer nos institutions et de créer un monde plus juste et plus prospère. De nombreuses institutions financières et des entrepreneurs s'engagent activement à l'élaboration ou à la recherche des moyens d'utiliser la technologie blockchain pour remplacer les systèmes traditionnels et améliorer leurs prestations.

Pour rappel, l'ex-Board of Investment (BOI), aujourd'hui partie intégrante de l'Economic Development Board (EDB), a joué un rôle de pionnier et prépondérant dans le développement de la Blockchain à Maurice.

Le premier atelier sur la Blockchain à Maurice avait été organisé par l'ex BOI en septembre 2016 et avait vu la participation d'experts internationaux dans ce domaine.

L'atelier avait permis de définir la Blockchain, élaborer et comprendre l'écosystème nécessaire à son développement et son application, comprendre les applications de la technologie et analyser les besoins en termes de réglementation. L'atelier a aussi permis aux opérateurs économiques locaux d'exploiter les opportunités qu'offre la Blockchain.

Dans le souci de permettre l'application de la Blockchain à Maurice, nous avons mis en place la Regulatory Sandbox Licence (RSL) en 2016. La RSL a comme objectif de structurer un cadre régulateur proactif et temporaire basé sur les opportunités et les spécificités d'un projet plutôt que sur une loi visant purement le contrôle.

De plus, nous avons facilité la visite de plusieurs entreprises pionnières dans la Blockchain à Maurice, dont Consensus et avons permis à deux projets de démarrer sous la RSL- l'un permettant le stockage et la transmission des paramètres d'identification via la Blockchain et l'autre permettant d'automatiser des processus d'emprunts bancaires.

Nous pensons aussi que le gouvernement doit jouer un rôle de catalyseur dans le développement d'une nouvelle industrie tout en favorisant la technologie. C'est dans cette optique que nous avons collaboré avec le ministère de la Technologie, de la communication et de l'innovation et le ministère des Finances pour lancer un appel d'offres visant à attirer cinq projets nationaux utilisant la technologie Blockchain.

Quelles sont les opportunités pour le pays ?

Prenons l'exemple de la Depository Trust and Clearing Corporation (DTCC) de New York. La société de réglementation et de compensation facilite plus de 11 trillions de dollars de transactions par an. Toutes ces opérations devraient être entamées à travers la Blockchain au courant de 2018. La DTCC n'est que l'un des milliers de ces entreprises qui ont l'intention de concrétiser leurs idées commerciales blockchain au cours de la prochaine année.

Maurice doit progressivement intégrer la Blockchain dans les sphères liées aux transactions financières et autres pour améliorer ses services tant au niveau des coûts, de l'efficacité, de la transparence et de l'efficacité.

Nous pouvons classer l'utilisation de la Blockchain en trois grands axes, soit : pour le transfert d'actifs comme de la valeur monétaire, des titres de propriété, des actions et des obligations, les applications comme un registre pour assurer une meilleure traçabilité des données et pour la facilitation de l'exécution des contrats digitaux et sécurisés dits 'smart'.

Lors de ces transactions, la Blockchain offrira la possibilité d'authentifier chaque étape de la procédure, mais également d'identifier les parties prenantes et de certifier les documents produits.

Les champs d'exploitation sont immenses : banques, assurances, santé et industrie pharmaceutique, logistique de nombreux secteurs (agroalimentaire, luxe, commerce international, distribution, vins, aéronautique, automobile...), industrie musicale, énergie, immobilier.

Surtout, la Blockchain ouvre la voie d'un nouveau web, le web décentralisé, et d'une nouvelle économie numérique.

Maurice, en tant que pays qui dépend de plus en plus du secteur des services et évoluant dans un écosystème hautement compétitif, doit absolument se tourner vers les opportunités offertes par la Blockchain pour assurer une diversification et une amélioration continue de son offre de services.



Que pensez-vous des mesures budgétaires annoncées par le ministre des Finances lors de son grand oral qui visent à promouvoir les technologies blockchain et de la Fintech ?

Il est important de noter qu'il existe une ligne directrice très intéressante et cohérente visant à jeter les bases d'une économie soutenue par l'innovation. Les trois derniers budgets ont structuré un écosystème facilitant l'émergence de grands projets innovants, la bonification du savoir et du savoir-faire et la consolidation d'un modèle entrepreneurial axé sur l'innovation.

Nous constatons que les mesures ont été structurées afin de travailler sur tous les fronts essentiels pour favoriser l'évolution de l'innovation à travers les ressources humaines, le développement et la perfection des connaissances, le cadre réglementaire, la fiscalité, l'accès aux finances et le rayonnement.

Au niveau des ressources humaines et infrastructurelles, nous retrouvons l'Innovator Occupation Permit qui a été mis en place afin de faciliter l'obtention d'un permis de séjour et de travail à des experts évoluant dans des secteurs novateurs. Cette mesure vise notamment à améliorer la visibilité et l'attractivité de Maurice comme destination de choix pour des Digital Nomads, soit des concepteurs de nouveaux outils informatiques qui recherchent des endroits calmes, dotés d'infrastructures informatiques de qualité qui permettent de donner libre cours à leur créativité tout en étant virtuellement mobile.

L'innovation passe aussi par l'adoption des technologies de pointe et de machinerie hautement sophistiquée. Le 'Machinery and Equipment Scheme' permet dorénavant de comptabiliser la valeur d'une technologie ou d'une machinerie de pointe dans les critères d'approbation d'un permis d'occupation. De plus, la mise en place du 'National Incubator Scheme' favorise une synergie entre les aspirants techno-preneurs, le secteur privé et le gouvernement pour accélérer le développement de start-ups dans des secteurs comme la Fintech, entre autres.

Un cadre légal et réglementaire adéquat est primordial pour le développement des technologies comme la Fintech et la Blockchain qui sont des leviers essentiels pour promouvoir la compétitivité économique. Ces technologies évoluent rapidement et il est nécessaire de mettre en place une réglementation dynamique et taillée sur mesure par rapport aux projets. De plus, ces réglementations doivent impérativement proposer des garde-fous pour la protection des consommateurs, de la politique monétaire nationale et de s'assurer que les projets sont conformes avec les principes de KYC et AML (l'identification de la clientèle et à la lutte contre le blanchiment d'argent). Ainsi, la Regulatory Sandbox Licence s'inscrit dans cette démarche car il permet de régulariser un projet innovant en tenant compte des spécificités intrinsèques et précises du projet.

De plus, au niveau de la fiscalité et l'accès aux finances, les mesures annoncées dans les derniers budgets positionnent Maurice parmi les économies les plus favorables à l'innovation notamment avec le 'Double Deduction on R&D' qui permet de déduire les dépenses en recherche et développement comme le crédit d'impôt à la recherche, 'l'Innovation Box' offrant un crédit d'impôt sur les activités en lien avec la valorisation de la propriété intellectuelle et les nombreuses facilités offertes par le Mauritius Research Council, SME Mauritius, la Maubank et la Banque de Développement en termes d'aide financière.

Finalement, le Gouvernement finalise la mise en place d'une African Fintech Association qui coordonnera les efforts des institutions publiques et privées de la région avec comme objectif principal de positionner Maurice comme un hub africain pour le développement de la Fintech aussi bien que la Blockchain.